

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
17 et 18 octobre 2018, Bordeaux

Une charte d'engagements pour les associations qui répond à une préconisation du CESER

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine s'est réuni en séance plénière les 17 et 18 octobre 2018. A l'ordre du jour, le projet d'une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Conseil régional et le Mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine.

En 2017, le CESER dressait, dans un rapport en auto-saisine, un « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine » et proposait la formalisation d'un cadre d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs.

La conviction du CESER a contribué à l'émergence de cette charte régionale entre l'Etat, le Conseil régional et le Mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine. Cette initiative était attendue, elle fait suite aux profondes inquiétudes suscitées dans le monde associatif par la suppression d'emplois aidés, par les réductions des budgets publics accessibles aux associations ou encore par l'éventualité d'une disparition des services territoriaux dédiés à la vie associative.

Pour le CESER, la signature de cette charte marque une première étape qui doit tendre vers une consolidation des partenariats entre pouvoirs publics et associations, passant par une sécurisation de leur accompagnement, par exemple sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Le CESER invite maintenant l'Etat et le Conseil régional à ouvrir le champ de cette charte à d'autres collectivités infrarégionales (Conseils départementaux, communes ou groupements) et à inscrire la question du soutien aux associations au programme de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Partageant les engagements mentionnés, le CESER insiste sur l'intérêt pour l'Etat, le Conseil régional et le Mouvement associatif d'une connaissance plus approfondie et actualisée du fait associatif en région. Ainsi, la contribution à l'intérêt général des associations doit être plus complètement comprise : à la fois pour révéler et répondre aux besoins de la société mais aussi comme un formidable levier d'émancipation et de reconnaissance des personnes bénévoles dans leur égale dignité et liberté, pour faire humanité ensemble.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr